

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 121/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de prestation de services Camille Arnaud

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec Camille Arnaud, sise 3 Rue du 8 mai 1945, 38320 Eybens, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs**».

- Atelier d'initiation à la méditation parents/enfants,

Les mardis 19 juillet, 2 et 23 août de 10h à 12h Le mercredi 3 août 2022 de 16h à 19h Les samedis 30 juillet et 27 août 2022 de 10h à 13h, A titre gratuit pour la promotion de son activité

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

